



Assemblée générale Conseil de sécurité

UN LIBRARY

JUL 15 1982

UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE

A/37/339

S/15290

14 juillet 1982

ORIGINAL : FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-septième session
Point 31 de la liste préliminaire*
QUESTION DE PALESTINE

CONSEIL DE SECURITE
Trente-septième année

Lettre datée du 9 juillet 1982, adressée au Secrétaire général
par le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables
du peuple palestinien

En tant que Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je regrette d'avoir à souligner une fois de plus la profonde inquiétude ressentie, au sein du Comité, à la suite des derniers rapports sur le territoire palestinien occupé de la rive occidentale.

Alors même qu'Israël menace de nouvelles représailles les civils palestiniens et libanais, le Comité n'a pas manqué de noter avec préoccupation que les autorités israéliennes ont encore réprimé les protestations légitimes des populations civiles vivant sur la rive occidentale occupée.

Des articles parus récemment dans la presse confirment que de jeunes manifestants palestiniens ont été en butte à la répression brutale des soldats israéliens : deux jeunes gens sont morts et plusieurs autres ont été blessés. La presse rapporte également que le maire légalement élu de Djénin, M. Shawki Mahmoud, a été démis de ses fonctions en raison de son refus de rencontrer l'administrateur civil israélien des territoires palestiniens occupés. Il est aussi rapporté que le Gouvernement israélien a ordonné de nouveau la fermeture de l'Université de Bir Zeit pour une durée de trois mois due cette fois aux protestations que l'invasion israélienne du Liban a soulevées parmi les étudiants.

En ma qualité de Président du Comité, j'ai été autorisé une fois de plus à souligner la vive préoccupation inspirée par la politique répressive qu'Israël continue de pratiquer et qui ne peut qu'aggraver la situation tendue et explosive qui règne actuellement, comme chacun le sait, dans les territoires palestiniens occupés.

Au nom du Comité, j'insiste à nouveau pour que des mesures appropriées et décisives soient prises sans délai afin de protéger les droits des palestiniens vivant dans les territoires occupés.

* A/37/50/Rev.1.

A/37/339
S/15290
Français
Page 2

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire publier la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 31 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité pour l'exercice des
droits inaliénables du peuple palestinien,

(Signé) Massamba SARRE